

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 07 JANVIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation 24 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Denise GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Céline GEOFFROY, William GRAFF, Yves LEICKNER.

Représentés : Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Antony KUHN par Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jeanne PHILIPPOT par Chantal PELLENZ, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du règlement du dispositif d'aide à l'hébergement touristique
N° de délibération : 15

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. GRANDIEU

Le Conseil de Communauté du 26 novembre 2015 a mis en place un dispositif d'aide à la création d'hébergements touristiques, dans le but d'encourager les porteurs de projets à développer l'offre du territoire.

Ce dispositif a permis à 3 porteurs de projets de bénéficier d'une aide, proposant une offre de 10 lits supplémentaires. L'un d'eux propose par ailleurs une offre très qualitative dans une maison ancienne, bénéficiant des labels « Gites de France 4 épis » et « Accueil vélo ».

L'animation du dispositif a permis par ailleurs de faire émerger d'autres meublés de tourisme ou chambres d'hôtes, qui n'ont toutefois pas sollicité d'aide (hébergements déjà équipés ou dépenses non éligibles). Cela porte le nombre de création d'hébergements touristiques à 10 structures supplémentaires pour une capacité totale de 44 lits.

Au cours du dernier trimestre 2020, deux nouveaux projets ont sollicité une subvention.

Cependant, le règlement du dispositif prévoit l'instruction des dossiers par une commission d'attribution, puis par le conseil de communauté ; attribution aujourd'hui déléguée au bureau exécutif.

Il convient par conséquent de mettre à jour les termes du règlement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement du dispositif d'aide à la création d'hébergements touristiques tel que révisé.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC